



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2023
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2023
28-31 août 2023, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola
(2024-2028)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Angola (2024-2028)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. L'Angola devrait sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'ici à 2024 grâce à son revenu par habitant et malgré les difficultés d'accès aux services sociaux de base, la disponibilité limitée de main-d'œuvre qualifiée et la grande vulnérabilité aux chocs économiques et aux chocs liés aux changements climatiques. Entre 2000 et 2021, l'indice de développement humain (IDH) est passé de 0,375 à 0,586 (0,557 pour les femmes et 0,617 pour les hommes), ce qui place l'Angola au 148^e rang sur 191 pays et territoires¹. En 2018, 31,1 % des Angolais vivaient avec 2,15 dollars par personne et par jour². Environ la moitié (54 %) de la population vivait dans une pauvreté multidimensionnelle, subissant des privations en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de qualité de vie³.

2. L'IDH ajusté aux inégalités a reculé de 30,5 %, ce qui a ramené l'IDH du pays à 0,407 en 2021⁴. Près de 42,7 % des Angolais ont accès à l'électricité⁵. En 2019, la proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérée de façon sûre dans les zones rurales était de 29,2 %, contre 66,9 % dans les zones urbaines⁶. Environ 20,6 % de la population a accès à Internet⁷. Bien que l'économie angolaise se remette de la pandémie de COVID-19, les vulnérabilités sont amplifiées par la dépendance excessive à l'égard du secteur pétrolier, qui représente un tiers du produit intérieur brut (PIB), 95 % des exportations et plus de 50 % des recettes fiscales⁸.

3. L'agriculture et la pêche représentent plus de la moitié de l'emploi total, mais ne contribuent qu'à 7 % du PIB⁹ et à moins de 1 % des exportations totales¹⁰. En 2022, le taux de chômage était de 29,6 % (28,9 % pour les femmes, 30,4 % pour les hommes et 52,9 % pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans)¹¹. L'emploi informel représentait 80,5 % de l'emploi total (87,9 % pour les femmes, 72,3 % pour les hommes, 95,2 % pour les jeunes femmes et 91,3 % pour les jeunes hommes)¹².

4. Le taux annuel de croissance démographique était en moyenne de 3,3 % pour la période 2015-2020¹³. Le taux de fécondité national est le septième plus élevé au monde en 2023, soit 5,1 enfants par femme¹⁴. Les deux tiers de la population ont moins de 25 ans¹⁵. Près de 42 % des femmes ont terminé au moins l'école primaire, contre 62 % des hommes ; 41 % des femmes et des jeunes filles de 15 ans et plus

¹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2022. *Rapport sur le développement humain, 2021/2022*.

² Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde. D'après l'enquête sur les dépenses, les recettes et l'emploi en Angola (IDREA) 2018/2019.

³ Institut national de la statistique et PNUD, 2020. Indice de pauvreté multidimensionnelle en Angola. D'après les données du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, 2015-2016.

⁴ PNUD, 2022, op. cit.

⁵ Ministère de l'énergie et des eaux. Voir également l'examen national volontaire présenté par l'Angola en 2021.

⁶ Institut national de la statistique, 2019. Enquête IDREA 2018/2019.

⁷ Institut national de la statistique, 2023. Rapport sur la cybersécurité et les services numériques. Sur la base des données de 2021.

⁸ Ministère des finances. Rapport sur le budget national 2023.

⁹ Institut national de la statistique.

¹⁰ Banque nationale d'Angola.

¹¹ Institut national de la statistique.

¹² Institut national de la statistique.

¹³ Institut national de la statistique.

¹⁴ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 2023. Rapport sur l'état de la population mondiale, 2023.

¹⁵ Institut national de la statistique.

ayant déjà eu un partenaire intime ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques¹⁶.

5. Les nouvelles infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) étaient estimées à 0,52 pour 1 000 personnes séronégatives en 2021¹⁷. L'Angola fait partie des trente pays les plus touchés par la tuberculose et la tuberculose multirésistante¹⁸. Environ 8,8 millions de cas de paludisme y ont été signalés en 2021, ce qui fait de l'Angola le cinquième pays le plus touché au monde, avec 3,4 % des cas et 2,4 % des décès mondiaux dus au paludisme¹⁹. L'accès aux soins de santé reste un défi en raison de déficiences systémiques dans la prestation des services connexes, du financement limité du secteur et de la faiblesse des systèmes d'information sanitaire et de gestion logistique.

6. L'Angola a ratifié l'Accord de Paris en 2020, a soumis ses contributions déterminées au niveau national (CDN) révisées en 2021 et a élaboré une stratégie nationale sur les changements climatiques pour la période 2022-2035. Le pays est doté d'importantes sources d'énergie renouvelable, notamment l'eau et le rayonnement solaire. Cependant, il est également exposé à des catastrophes naturelles, dont les sécheresses et les inondations. En 2021-2022, les provinces de Huila, Namibe et Cunene ont connu la pire sécheresse depuis 40 ans, qui a touché 1,32 million de personnes, principalement des femmes et des enfants, et a provoqué des taux élevés d'insécurité alimentaire aiguë²⁰. À ce titre, l'analyse commune de pays des Nations Unies pour l'Angola a souligné en 2022 que les investissements dans la santé, le développement des compétences et la résilience face aux changements climatiques produiraient des résultats positifs en matière de réduction de la pauvreté.

7. Le rapport d'évaluation final du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2020-2023 (ci-après le Plan-cadre de coopération) recommande de prendre en compte les liens entre les systèmes, d'améliorer la cohérence des politiques, de veiller à ne laisser personne de côté, de recenser les risques et de renforcer la résilience face aux changements climatiques. L'évaluation invite en outre à promouvoir en amont le dialogue politique, le plaidoyer et le développement des capacités et en aval, à prendre des mesures visant à ne laisser personne de côté, notamment en apportant un appui accru aux jeunes, aux femmes et aux populations vulnérables. La lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que le renforcement de la résilience face aux changements climatiques font également figure de priorités essentielles pour stimuler le développement.

8. Le Gouvernement reste attaché au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le plan national de développement fait fond sur ces engagements et établit trois priorités : a) le développement du capital humain ; b) la diversification économique ; c) le développement des infrastructures. S'appuyant sur ces priorités, et adoptant et renforçant son rôle de rassembleur, d'intégrateur et de promoteur de partenariats stratégiques avec des acteurs tels que les institutions financières internationales, le PNUD continuera à favoriser la programmation interinstitutionnelle et le dialogue stratégique afin de relever les défis complexes et systémiques du développement. Le

¹⁶ Institut national de la statistique, 2016 et Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires 2015/2016.

¹⁷ Gouvernement angolais, 2021. Examen national volontaire présenté par l'Angola en 2021.

¹⁸ Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2022. Rapport mondial sur la tuberculose 2022.

¹⁹ OMS, 2022. Rapport 2022 sur le paludisme dans le monde.

²⁰ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Angola: Acute Food Insecurity Situation and Acute Malnutrition Situation (Angola : Situation d'insécurité alimentaire aiguë et situation de malnutrition aiguë), avril 2021-mars 2022.

PNUD, partenaire de confiance du Gouvernement, appuie et complète les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies au titre du Plan-cadre de coopération.

9. S'appuyant sur le principe de ne laisser personne de côté, le PNUD intégrera une approche fondée sur les droits humains et promouvra l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble du programme en améliorant l'accès aux services sociaux et de santé, l'autonomisation économique et la résilience face aux changements climatiques, y compris la promotion d'une plus grande participation des jeunes, des femmes et des populations vulnérables à la prise de décision. Aux niveaux national et infranational, le PNUD encouragera la mise en place de mécanismes de gouvernance efficaces, responsables et tenant compte des questions de genre afin de consolider l'efficacité et la transparence des politiques publiques, d'instaurer la confiance et de promouvoir la cohésion sociale.

10. Le PNUD adoptera une approche par portefeuille au moyen d'une réflexion systémique dans la mise en œuvre du programme. Cela renforcera la souplesse et la portée de ses priorités, sur le plan programmatique et opérationnel, tout en réduisant la fragmentation et en favorisant les synergies entre les programmes et les projets. Le programme comprendra quatre réalisations interdépendantes.

11. Comme le montre l'évaluation indépendante du programme de pays effectuée en 2021, le PNUD a grandement contribué à la riposte nationale au VIH, à la tuberculose et au paludisme ; à la promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ; au renforcement des compétences des jeunes ; à la protection de l'environnement, à l'action climatique et à la réduction des risques de catastrophe ; à la gouvernance et au renforcement des institutions, ainsi qu'à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. En outre, le PNUD a joué un rôle clé d'intégrateur et de leader éclairé dans la préparation du plan de riposte socioéconomique des Nations Unies face à la COVID-19. Le PNUD a exécuté son programme de pays en dépit des restrictions imposées par la pandémie. Il a démontré son avantage comparatif en matière de mobilisation, de mise en œuvre et de gouvernance efficace de la riposte nationale au VIH, à la tuberculose, au paludisme et à la COVID-19.

12. Le programme proposé s'appuie sur les principaux enseignements tirés du programme de pays 2020-2023, à savoir : a) appuyer la tendance actuelle au renforcement de la présence et de l'action du PNUD au niveau infranational, à savoir dans les provinces, b) mettre l'accent sur la santé au regard de la réalisation liée à la santé et aux services sociaux, afin de garantir une mise en œuvre efficace des financements importants gérés par le PNUD au nom du Gouvernement et de la population angolaise, c) approfondir son approche par portefeuille au moyen d'une réflexion systémique axée sur l'avenir du travail et de l'économie clandestine.

13. Citons, autres enseignements : d) assurer une mobilisation efficace et effective des ressources, en particulier du Gouvernement au titre du partage des coûts, des institutions financières internationales et des partenaires de développement ; e) consolider le rôle d'intégrateur et de rassembleur du PNUD afin de promouvoir l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques, les stratégies et les programmes sectoriels et l'accélération de leur réalisation ; f) favoriser le développement du secteur privé en mettant l'accent sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, y compris l'agriculture et l'économie clandestine, g) renforcer l'appui en matière de protection de l'environnement, d'action climatique et de réduction des risques de catastrophe.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Ancrée dans le Plan-cadre de coopération, la vision globale du programme de pays est celle d'un Angola autonome, pacifique, démocratique et résilient, où toutes les personnes participent à la transformation structurelle socioéconomique équitable, inclusive et durable du pays, et en bénéficient. La théorie du changement repose sur un engagement politique continu et ferme en faveur de la diversification économique, du développement humain, de la résilience face aux changements climatiques et de la gouvernance démocratique.

15. L'objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et des inégalités en améliorant la santé et le bien-être ; en assurant la diversification économique inclusive, durable et résiliente et la gestion des ressources naturelles ; en renforçant, outre la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, la gouvernance démocratique entraînant un changement transformateur grâce à une approche par portefeuille axée sur une pensée systémique centrée sur les jeunes, les femmes et les populations vulnérables. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la transition numérique et l'innovation sont des priorités transversales dans les domaines d'action.

16. Le programme de pays est fermement ancré dans les priorités du plan national de développement et s'aligne sur le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2022-2025) et la nouvelle offre stratégique du PNUD pour l'Afrique. Il contribue à quatre réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération 2024-2028 en vertu duquel, d'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables : a) utilisent des services sociaux et productifs de qualité fournis par des institutions efficaces et y ont un accès équitable ; b) participent à une gouvernance démocratique plus efficace et plus inclusive, centrée sur les droits humains, renforçant les capacités de prévention et promouvant la paix et la sécurité dans la région, et en bénéficient ; c) participent à une croissance économique plus inclusive, diversifiée et durable et en tirent parti ; d) bénéficient d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et résistent aux catastrophes et aux changements climatiques.

Priorité 1 : Diversification économique inclusive et durable

17. Le PNUD renforcera sa contribution au programme national de diversification économique en garantissant des investissements à impact, en comblant les lacunes institutionnelles et politiques et en renforçant les capacités des petits exploitants agricoles, ainsi que des travailleurs et des microentreprises et petites et moyennes entreprises des secteur formel et informel. Le PNUD promouvra les possibilités en matière d'emploi et de formation professionnelle pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations vulnérables, y compris celles qui sont touchées par des catastrophes naturelles. Cet objectif sera atteint en améliorant l'accès aux services commerciaux, financiers et numériques, et en assurant l'accès inclusif au marché des petits exploitants agricoles, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

18. Le PNUD promouvra en outre un enseignement et une formation techniques et professionnels de qualité et renforcera les pépinières d'entreprises et les start-ups innovantes. Il appuiera une transition inclusive de l'économie informelle vers l'économie formelle en améliorant l'accès des jeunes, des femmes et des populations vulnérables aux services sociaux. Le programme s'efforcera de débloquent les capitaux privés influant sur la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie

renouvelable durables et résilientes, en s'appuyant sur les mesures, les capacités et les réseaux promus au titre de la priorité 3.

19. Le PNUD fera appel à un large éventail de partenaires nationaux et étrangers pour tirer parti des accords commerciaux internationaux et des possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire, afin de favoriser l'innovation et les investissements durables. Le PNUD continuera de renforcer ses activités de mobilisation des ressources et son partenariat stratégique avec la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) afin de stimuler l'emploi des jeunes et des femmes, le développement de leurs compétences et leur résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

20. Le PNUD continuera de travailler avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (ci-après le Fonds mondial), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour les pays les moins avancés (ci-après le Fonds pour les PMA), l'Union européenne (UE), la Banque européenne d'investissement (BEI), la BAfD, la BADEA, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Il poursuivra ses partenariats avec les Gouvernements allemand, britannique, français, japonais, norvégien, portugais et turc, et avec d'autres acteurs stratégiques.

21. Le PNUD étudiera et approfondira les possibilités de partenariat avec le secteur privé afin de stimuler les investissements à impact, l'emploi des femmes et des jeunes, l'entrepreneuriat, l'innovation et la numérisation. Engagé dans l'initiative « Unis dans l'action », le PNUD tirera parti de son avantage comparatif et de son rôle d'intégrateur, et complétera les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) centrés sur le développement des compétences et l'autonomisation des jeunes et des femmes, et l'action de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière d'emploi ainsi que d'enseignement et de formation techniques professionnels pour les jeunes et les femmes, y compris les travailleurs informels.

Priorité 2 : Accès équitable à des services sociaux de qualité

22. En tant que bénéficiaire de ressources importantes du Gouvernement et du Fonds mondial, le PNUD contribuera à assurer la fourniture ininterrompue de services de santé aux personnes vivant avec ou affectées par le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que la COVID-19, dans certaines provinces du pays. S'appuyant sur sa stratégie en matière de VIH et de santé pour 2022-2025, le PNUD aidera les autorités sanitaires nationales et infranationales et les organisations de la société civile (OSC) à améliorer la qualité et la couverture des services de prévention et de traitement, tant au niveau des communautés que des établissements de santé, tout en tenant compte des déterminants socioéconomiques de la santé.

23. Pour assurer la durabilité et en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUD élaborera et mettra en place des modules de développement des capacités ciblant spécifiquement les professionnels de la santé, les agents de santé communautaires et les institutions de santé nationales et infranationales. Des investissements ciblés dans les systèmes de gestion de l'information sanitaire et dans la gestion des achats et des stocks dans le secteur de la santé viendront renforcer et compléter l'aide fournie au titre des priorités 1 et 3.

24. Les approches communautaires qui encouragent le leadership des OSC, y compris pour et par les populations clés et vulnérables, seront utilisées pour relever les obstacles liés au genre et aux droits humains en matière de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'aux droits des adolescentes, des jeunes femmes et des

populations vulnérables. Le PNUD intégrera l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans ses activités et fera participer les populations vulnérables à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des interventions dans le domaine de la santé. Le PNUD mettra en place des plateformes de dialogue pour mettre fin à la discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI) afin qu'elles aient pleinement accès aux services publics. Les interventions s'appuieront sur les capacités et les interventions du PNUD au titre de la priorité 4. Faisant fond sur les résultats positifs de son partenariat avec le Ministère de la santé, le PNUD intégrera la Stratégie numérique pour 2022-2025 dans le domaine de réalisation « santé ».

25. Positionné en tant que chef de file éclairé de la technologie numérique au service du développement, le PNUD donnera une impulsion aux écosystèmes d'innovation locaux et déterminera les possibilités de renforcer les compétences numériques. Le PNUD se concentrera sur les systèmes de gestion de l'information logistique afin d'encourager la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement efficace et fiable qui assure la livraison ininterrompue de médicaments de qualité et la continuité des soins pour les populations vulnérables, notamment les personnes vivant avec le VIH et celles touchées par la tuberculose, le paludisme et la COVID-19.

26. Le PNUD promouvra une approche globale, souple et systémique de la santé en recherchant et en exploitant les possibilités de synergies programmatiques entre les quatre réalisations, y compris avec les partenaires de développement et les OSC. Engagé dans l'initiative « Unis dans l'action » et s'appuyant sur la répartition actuelle des tâches en matière de lutte contre le VIH/sida, le PNUD établira des partenariats en vue de compléter l'action de l'OMS pour ce qui est d'élaborer des programmes de santé, d'ONUSIDA s'agissant des questions liées aux droits humains, en atteignant les populations clés et en mobilisant les LGBTQI, et du FNUAP en ce qui concerne les droits des adolescentes et des femmes en matière de santé sexuelle et procréative ainsi que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

Priorité 3 : Renforcement de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques

27. Les changements souhaités qui sous-tendent la contribution du PNUD requièrent d'apporter un appui stratégique au programme national d'action climatique en faisant fond sur le leadership des parties prenantes en matière d'action climatique, de biodiversité, de protection de l'environnement et de réduction des risques de catastrophe. Le PNUD améliorera le dialogue avec le Gouvernement et plaidera en faveur d'une meilleure intégration des priorités dans la planification et le financement du développement. Dans le droit fil de sa promesse climatique, le PNUD continuera d'aider l'Angola à redoubler d'ambition s'agissant de l'augmentation de ses CDN au titre de l'Accord de Paris, tout en accélérant la mise en œuvre des contributions assorties de conditions relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Cette démarche s'appuiera sur les capacités institutionnelles et les interventions renforcées au titre de la priorité 4.

28. Un appui sera apporté à la stratégie nationale sur les changements climatiques pour la période 2022-2035, au plan de préparation et de réponse aux catastrophes 2023-2027, à la Stratégie et au plan d'action nationaux pour la biodiversité 2019-2025, aux cibles de neutralité en matière de dégradation des terres et aux plans nationaux d'adaptation. Le PNUD facilitera l'accès des parties prenantes nationales au FEM, au Fonds pour les PMA, au FVC et à d'autres acteurs, dont les donateurs bilatéraux et les partenaires de développement, afin de mobiliser des financements pour le climat.

29. Le PNUD appuiera les solutions accélérées de transformation des moyens de subsistance ciblant les communautés hors réseau tout en s'attaquant à la déforestation et à la dégradation des forêts en misant sur la restauration des écosystèmes, et notamment en promouvant le financement de l'action climatique et les marchés de droits d'émission de carbone. En partenariat avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et le secteur privé, le PNUD encouragera une transition énergétique juste en améliorant l'accès à l'énergie renouvelable des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, en particulier dans les zones rurales.

30. Le programme favorisera une gestion efficace de la biodiversité et des espèces sauvages, en faisant fond sur l'initiative du PNUD en faveur de la nature « Nature Pledge » et en appuyant la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer 2021-2030, du Cadre mondial de la biodiversité et des résolutions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) qui traitent des aires marines protégées. Le PNUD encouragera la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables à la gestion et à la conservation des zones protégées au moyen de plateformes numériques. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et complétera leur action en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'agriculture durable et résiliente.

Priorité 4 : Gouvernance démocratique efficace et inclusive, ancrée dans les droits humains, et promotion de la paix et de la sécurité

31. Le PNUD aidera les institutions nationales et infranationales à élaborer des politiques inclusives et tenant compte des questions de genre afin d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité, le développement de l'emploi et des compétences, et la résilience face aux changements climatiques, notamment des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables. S'appuyant sur son avantage comparatif et son expertise en matière de décentralisation et de gouvernance locale, le PNUD renforcera les capacités institutionnelles des administrations infranationales afin de garantir l'accès inclusif aux services sociaux et le respect des compétences légales.

32. Afin de promouvoir la bonne gouvernance et la transparence, le PNUD aidera certains ministères et autorités locales à numériser les systèmes de gestion de l'information, y compris les systèmes de gestion des achats et des approvisionnements en ligne dans le domaine de la santé. Le PNUD aidera l'Angola à donner suite à l'Examen périodique universel (EPU) et à encadrer la mise en œuvre des recommandations y afférentes. En partenariat avec les OSC, le PNUD promouvra l'aide juridictionnelle et les solutions numériques afin d'améliorer l'accès à la justice, les droits humains et la participation des femmes, des jeunes et des populations vulnérables.

33. Grâce à son laboratoire d'accélération, le PNUD promouvra des solutions souples et innovantes pour relever les défis complexes du développement, notamment en s'appuyant sur le modèle intégré relatif aux objectifs de développement durable (iSDG). Le PNUD renforcera encore les partenariats stratégiques avec les administrations nationales et infranationales, l'Assemblée nationale, le médiateur, la protection civile, l'Institut national de la statistique, l'Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle, l'Institut national pour les petites et moyennes entreprises, l'Administration générale des impôts et la Banque nationale d'Angola. Le PNUD intensifiera les partenariats avec les OSC pour lutter contre les discriminations, en particulier celles fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et s'emploiera à renforcer l'état de droit, à améliorer la prestation des services publics et à s'attaquer aux normes sociales.

34. Le PNUD dynamisera par ailleurs sa collaboration avec les OSC dans les domaines suivants : gouvernance inclusive, droits humains, participation communautaire au secteur de la santé, pépinières d'entreprises, plateformes numériques et inclusion financière. Il renforcera les partenariats existants et en encouragera de nouveaux, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec : le Brésil afin de renforcer les capacités de contrôle fiscal de l'Administration générale des impôts en faisant appel aux Inspecteurs des impôts sans frontières et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en vue de renforcer la gouvernance démocratique ; les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) pour améliorer les capacités institutionnelles en matière de gestion des finances publiques et de responsabilité.

35. Le PNUD complétera le travail du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en matière de promotion des droits humains, celui d'ONU-Femmes en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, et celui des Volontaires des Nations Unies (VNU) eu égard à la promotion des possibilités de volontariat pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables. Le programme de pays a été élaboré en consultation avec les partenaires nationaux dans le cadre d'ateliers organisés entre novembre 2022 et février 2023.

III. Administration du programme et gestion des risques

36. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

37. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Un conseil de programme représentatif sera constitué, comprenant des mécanismes de contrôle et de réclamation au niveau du projet et de la communauté, comme l'exigent les normes en matière de programmation de qualité.

38. Cinq grands domaines de risque ont été établis : a) l'augmentation des turbulences et de l'incertitude au niveau mondial entraîne une inflation soutenue, le chômage et l'instabilité économique ; b) les changements fréquents de fonctionnaires et de personnes référentes nuisent à l'exécution du programme ; c) les changements climatiques et les catastrophes causent des pertes et des dommages importants, et réduisent la participation des communautés aux projets de développement ; d) la résurgence de la COVID-19 pourrait compromettre la capacité du PNUD à obtenir les résultats escomptés, e) la sortie de l'Angola de la catégorie des PMA entraîne des changements dans l'accès du pays au financement du développement et dans l'allocation des ressources régulières au programme.

39. Les mesures d'atténuation comprendront : a) assurer le suivi de l'économie politique afin d'éclairer les ajustements de la théorie du changement et du programme

prévu ; b) continuer de renforcer les capacités programmatiques, institutionnelles et organisationnelles des homologues gouvernementaux et non gouvernementaux ; c) assurer un équilibre entre les interventions en amont et en aval, et entre les réponses à court terme et à long terme ; d) collaborer avec les autorités nationales et infranationales et les partenaires non étatiques pour promouvoir la capacité à faire face aux pandémies et aux risques naturels et à assurer la réduction des risques de catastrophes ; e) mettre à jour le plan de continuité des opérations du PNUD, le cas échéant ; f) élaborer des scénarios d'urgence pour faire face aux difficultés potentielles liées à l'obtention de ressources adéquates, dont les possibilités de financement conjoint avec les homologues nationaux.

40. Grâce à l'application de normes sociales et environnementales et de mécanismes de responsabilité, y compris la prise en compte des mécanismes de réclamation et de responsabilité au niveau du programme, le PNUD gèrera les risques recensés afin d'atténuer leurs effets sur la mise en œuvre du programme. L'accent sera mis sur la promotion de l'intégration des objectifs de développement durable dans la planification et le financement du développement. Le PNUD et le Gouvernement sont responsables de la mise en place en temps voulu du conseil de programme de pays et de conseils inclusifs chargés des projets et du portefeuille. Le PNUD veillera à ce que les capacités humaines et les mécanismes de gestion et de contrôle soient adaptés à la réalisation des objectifs du programme.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

41. Le PNUD poursuivra une approche inclusive du suivi et de l'évaluation, aux côtés d'autres organismes des Nations Unies, du Gouvernement, des partenaires de développement et des OSC, par l'intermédiaire des groupes de résultats pour le suivi et l'évaluation des réalisations, en adoptant des méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données et une approche fondée sur les droits humains. L'appui au Gouvernement et aux priorités nationales, qui se fondera sur des faits probants et sera axé sur les résultats, s'appuiera sur le renforcement de la mise en œuvre d'une gestion efficace axée sur les résultats et de systèmes de suivi et d'évaluation permettant d'éclairer la prise de décision, d'améliorer l'efficacité et de garantir la durabilité des résultats.

42. Les évaluations au niveau du programme et du projet seront effectuées comme défini dans le plan de suivi et d'évaluation aux fins d'apprentissage et de gestion des connaissances, de programmation adaptative et d'assurance qualité, comme convenu avec les partenaires de développement. Le plan d'évaluation traite des quatre réalisations, ainsi que des projets qui répondent aux exigences institutionnelles en matière d'évaluation. Il sera revu chaque année et des évaluations de nouveaux projets seront envisagées en fonction des besoins. Les évaluations de la qualité des projets, y compris l'adoption d'un marqueur de genre et la mobilisation d'au moins 15 % des ressources du programme en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, ainsi que l'amélioration de l'intégration des questions de genre dans la planification et la prise de décision se poursuivront à l'aune des normes institutionnelles en matière de programmation de qualité.

43. Le PNUD renforcera les capacités techniques de l'Institut national de la statistique en ce qui concerne la qualité de la collecte, de l'exploration et de l'analyse de données ventilées dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, y compris la pauvreté multidimensionnelle, l'égalité des genres et l'économie clandestine. Les évaluations permettront de déterminer les lacunes potentielles en matière de données, notamment dans le secteur de la santé, afin d'améliorer la qualité de la programmation, de suivre l'avancement des résultats, de

gérer le changement par l'intermédiaire des organes de contrôle et d'éclairer la programmation suivante. Les recommandations serviront à concevoir de nouvelles initiatives, à mettre à jour les activités en cours et à intégrer les enseignements tirés.

44. Le PNUD travaillera avec ses partenaires pour renforcer les capacités de recherche et d'analyse, y compris à l'aide d'outils innovants et numériques. Il affectera au moins 5 % de ses ressources à l'amélioration du contrôle et de l'assurance qualité, à la numérisation, au suivi et à l'évaluation, et au renforcement des capacités du personnel, des partenaires d'exécution et du Gouvernement. Le PNUD renforcera le plaidoyer et les conseils pratiques par une approche systématique de la gestion des connaissances, en faisant participer les communautés, les groupes cibles et les partenaires au suivi et à l'apprentissage. Il encouragera les plateformes numériques, de concert avec l'Institut national de la statistique, afin de renforcer la transparence et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

45. Le PNUD utilisera plusieurs stratégies et outils de communication non seulement pour fournir des informations sur les résultats mais également pour renforcer ses activités de sensibilisation sur les questions clés du développement. À ce titre, le PNUD élaborera un plan d'action en matière de partenariat et de communication pour la période 2024-2028 visant à orienter la communication et les partenariats stratégiques. Les plateformes traditionnelles et de médias sociaux seront utilisées pour adapter la communication à des publics spécifiques, et les coûts seront couverts par les budgets des programmes et des projets.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Angola (2024-2028)

Priorité ou objectif du pays : Plan national de développement pour 2023-2027 | Priorité 2 : diversification économique

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Réalisation 3 : D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, participent à une croissance économique plus inclusive, plus diversifiée et plus durable et en tirent profit.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Sources des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur 1.1 : Pourcentage de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 80,5 % (87,9 % pour les femmes, 72,3 % pour les hommes, 95,2 % pour les jeunes femmes et 91,3 % pour les jeunes hommes ; 68,3 % dans les zones urbaines ; 96,2 % dans les zones rurales)</p> <p>Niveau cible (2028) : 76 % (au niveau national)</p>	<p>Source : Ministère de l'économie et de la planification</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Produit 1.1 : Adoption de solutions inclusives et durables afin d'améliorer les possibilités d'emploi et la productivité des jeunes et des femmes travaillant dans le secteur informel et dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre d'acteurs informels ayant accès à des services liés au développement des entreprises inclusifs et tenant compte des questions de genre.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 5 000 (2 500 jeunes femmes, 500 femmes adultes, 1 500 jeunes hommes, 450 hommes adultes et 50 personnes handicapées)</p> <p>Source : Banque nationale d'Angola</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Ministère de l'économie et de la planification, Ministère des finances, Administration générale des impôts, Ministère du travail, de l'administration publique et de la sécurité sociale, Ministère de l'agriculture et des forêts, Ministère de l'industrie et du commerce, Institut national pour les petites et moyennes entreprises, Institut national de la statistique, BAFD, UE, BADEA, Banque Mondiale, secteur privé.</p>	<p>Ressources ordinaires : 5 099</p> <p>Autres ressources : 30 723</p>
<p>Indicateur 1.2 : Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles</p> <p>Niveau de référence (2015) : 40 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 44 %</p>	<p>Source : Institut national pour les petites et moyennes entreprises, Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre d'acteurs informels ayant accès à des services financiers inclusifs et tenant compte des questions de genre.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 2 000 (700 jeunes femmes, 500 femmes adultes, 500 jeunes hommes, 270 hommes adultes et 30 personnes handicapées)</p> <p>Source : Ministère de l'économie et de la planification, Banque nationale d'Angola</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Sources des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre d'acteurs informels accédant à des services inclusifs, numériques et innovants favorisant l'amélioration des compétences. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 15 000 (6 000 jeunes femmes, 2 500 femmes adultes, 4 000 jeunes hommes, 2 450 hommes adultes et 50 personnes handicapées) Source : Ministère de l'économie et de la planification Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Produit 1.2 : Renforcement des capacités et des compétences institutionnelles et techniques afin d'assurer la durabilité et la résilience des chaînes de valeur agricoles.</p>		
		<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises qui ont rejoint des chaînes de valeur agroalimentaires améliorées, inclusives et résilientes. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 5 000 (2 500 dirigées par de jeunes femmes, 500 par des femmes adultes, 1 500 par de jeunes hommes et 500 par des hommes adultes) Source : Ministère de l'économie et de la planification, Institut national pour les petites et moyennes entreprises Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises acquérant des compétences améliorées et innovantes qui favorisent une agriculture plus résiliente et plus intelligente face au climat. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 18 000 (8 000 dirigées par de jeunes femmes, 2 000 par des femmes adultes, 6 000 par de jeunes hommes et 2 000 par des hommes adultes) Source : Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Sources des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
Priorité ou objectif du pays : Plan national de développement pour 2023-2027 Priorité 1 : Développement du capital humain				
Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Réalisation 1. D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, utilisent des services sociaux de qualité fournis par des institutions efficaces et y ont un accès équitable.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissée de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits du pouvoir d'action et du développement humains.				
<p>Indicateur 2.1 : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, par âge et par appartenance à un groupe de population à risque</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0,52</p> <p>Niveau cible (2028) : 0,28</p>	<p>Source : Ministère de la santé, Institut national de la statistique, PNUD, bénéficiaires secondaires</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Produit 2.1 : Amélioration de l'accès aux services liés au VIH, à la tuberculose, au paludisme et à la COVID-19 dans certaines provinces.</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de personnes, y compris les populations clés, bénéficiant de mesures préventives gratuites pour accéder aux traitements contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et la COVID-19.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 6 316</p> <p>Niveau cible (2028) : 26 148 (10 982 femmes, 4 707 adolescentes, 7 322 hommes et 3 137 adolescents)</p> <p>Source : Ministère de la santé, PNUD</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Fonds mondial, Conseil national de lutte contre le sida, Ministère de la santé, Ministère de la justice et des droits de l'homme, administrations provinciales, Institut national de lutte contre le sida, BEI, Banque mondiale, ONUSIDA, OMS, OSC.</p>	<p>Ressources ordinaires : 600</p> <p>Autres ressources : 173 893</p>
<p>Indicateur 2.2 : Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants</p> <p>Niveau de référence (2022) : 196,4</p> <p>Niveau cible (2028) : À déterminer</p>	<p>Source : Ministère de la santé, Institut national de la statistique, PNUD, bénéficiaires secondaires</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'établissements de santé disposant de médicaments traceurs contre le VIH, la tuberculose, le paludisme et la COVID-19.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 4 102</p> <p>Niveau cible (2028) : 5 428</p> <p>Source : Ministère de la santé et bénéficiaires secondaires</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
<p>Indicateur 2.3 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants</p> <p>Niveau de référence (2022) : 279</p> <p>Niveau cible (2028) : 215</p>	<p>Source : Ministère de la santé</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Produit 2.2 : Renforcement des capacités techniques et humaines des institutions nationales et locales afin de fournir des services de santé, et des solutions numériques connexes, efficaces, innovants et inclusifs.</p>		
<p>Indicateur 2.4 : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie au niveau national.</p>	<p>Source : Ministère de la santé</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnels de santé, y compris les agents de santé communautaires, ayant des compétences renforcées pour améliorer la gestion des services liés au VIH, à la tuberculose, au paludisme et à la COVID-19.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 3 064</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Sources des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence (2016)²¹ : 54 % au niveau national (zones urbaines : 35 % ; zones rurales : 87,8 % ; ménages dirigés par des hommes : 53,5 % ; ménages dirigés par des femmes : 55,2 %)</p> <p>Niveau cible (2030) : 27 % (au niveau national)</p>		<p>Niveau cible (2028) : 5 819 (3 492 femmes et 2 327 hommes)</p> <p>Indicateur 2.2.2 : Mesure dans laquelle une plateforme de gestion de l'information logistique en ligne est fonctionnelle pour la gestion efficace de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 1. Non établie</p> <p>Niveau cible (2028) : 3. Pleinement fonctionnelle</p> <p>Source : Ministère de la Santé</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
<p>Priorité ou objectif du pays : Plan national de développement pour 2023-2027 Priorité 2 : diversification économique</p>				
<p>Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Réalisation 4 : D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, bénéficient d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et résistent aux catastrophes et aux changements climatiques.</p>				
<p>Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique.</p>				
<p>Indicateur 3.1 : Proportion d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie</p> <p>Niveau de référence (2022) : 64 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 73 %</p>	<p>Source : Ministère de l'énergie et de l'eau, Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Produit 3.1 : Des solutions innovantes sont développées et mises à l'échelle pour favoriser l'accès inclusif à une énergie abordable, fiable et durable.</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de personnes ayant obtenu l'accès à une énergie abordable, fiable et durable.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 550 000 (247 500 femmes et 302 500 hommes)</p> <p>Source : Ministère de l'énergie et de l'eau</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Mesure dans laquelle des solutions innovantes sont mises au point afin d'améliorer l'accès à une énergie abordable, fiable et durable.</p> <p>Niveau de référence (2022) : faible²²</p> <p>Niveau cible (2028) : élevé</p> <p>Source : Ministère de l'énergie et de l'eau</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Ministère de l'environnement, Ministère des finances, Ministère de l'énergie et de l'eau, Ministère de l'agriculture et des forêts, Ministère de l'intérieur, UE, FAO, FEM, FVC, Fonds pour les PMA, partenaires de développement, communautés, OSC.</p>	<p>Ressources ordinaires : 4 069</p> <p>Autres ressources : 37 753</p>
<p>Indicateur 3.2 : Proportion de sites importants pour la biodiversité terrestre et d'eau douce couverts par les zones protégées, par type d'écosystème.</p> <p>Niveau de référence (2020) : 12,6 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 19,8 %</p>	<p>Source : Ministère de l'énergie et de l'eau, Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>			

²¹ Dernières données disponibles. L'indicateur devrait être mis à jour d'ici à 2025.

²² Système d'évaluation au niveau du pays : 0 = Très faible, 1 = Faible, 2 = Modéré, 3 = Élevé, 4 = Très élevé.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Sources des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 3.3 : Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre.</p> <p>Niveau de référence (2015) : 99,9 millions de tonnes de CO₂e</p> <p>Niveau cible (2028) : 82,9 millions de tonnes de CO₂e</p>	<p>Source : Ministère de l'environnement, Ministère de l'intérieur</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Produit 3.2 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques afin de promouvoir une planification fondée sur des données probantes et tenant compte des risques, ainsi qu'une gestion durable des ressources, en particulier l'adaptation aux changements climatiques.</p>		
		<p>Indicateur 3.2.1. Nombre de personnes bénéficiant de nouvelles initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 145 (65 femmes et 80 hommes)</p> <p>Niveau cible (2028) : 30 000 (16 500 femmes et 13 500 hommes)</p> <p>Source : Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.2.2 : Superficie des aires terrestres et marines protégées créées ou faisant l'objet de pratiques de gestion améliorées.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 30 000 hectares</p> <p>Source : Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.2.3 : Nombre d'autorités locales ayant mis en place des mesures d'alerte rapide et de préparation afin de prévenir et de gérer les effets des chocs et des catastrophes.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 9</p> <p>Niveau cible (2028) : 100</p> <p>Source : Ministère de l'intérieur</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Sources des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
Priorité ou objectif du pays : Plan national de développement pour 2023-2027 Priorité 1 : Développement du capital humain				
Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Réalisation 2 : D'ici à 2028, un plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables, participent à une gouvernance démocratique plus efficace et plus inclusive, ancrée dans les droits humains, renforçant les capacités de prévention et promouvant la paix et la sécurité dans la région, et en bénéficient.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits du pouvoir d'action et du développement humains.				
<p>Indicateur 4.1 : Proportion d'autorités locales ayant adopté et mis en œuvre des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe alignées sur les stratégies nationales.</p> <p>Niveau de référence (2015) : 44 %</p> <p>Niveau cible (2028) : 55 %</p>	<p>Source : Ministère de la santé, Ministère des finances, Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Produit 4.1 : Les institutions nationales et infranationales sont en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des politiques inclusives et tenant compte des questions de genre afin d'améliorer la participation à la prise de décision, de promouvoir l'emploi et de renforcer la résilience face aux changements climatiques.</p>	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'intérieur, Ministère des finances, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Ministère de la santé, Ministère de l'environnement, Ministère de l'administration du territoire, Assemblée nationale, OSC</p>	<p>Ressources ordinaires : 900</p> <p>Autres ressources : 3 750</p>
<p>Indicateur 4.2 : Existence d'un cadre juridique et institutionnel visant à promouvoir, à faire respecter et à suivre l'application des principes d'égalité des genres et de non-discrimination fondée sur le sexe.</p> <p>Niveau de référence (2022) : Faible²³</p> <p>Niveau cible (2028) : Élevé</p>	<p>Source : Ministère de la justice et des droits de l'homme</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Entité responsable : PNUD</p>	<p>Indicateur 4.1.1 : Nombre d'OSC bénéficiant d'une participation accrue à la prise de décision.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 5</p> <p>Niveau cible (2028) : 15</p> <p>Source : Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, OSC</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p> <p>Indicateur 4.1.2. Nombre de politiques et de cadres réglementaires et institutionnels mis au point et adoptés par les acteurs publics et privés pour faire cadrer les finances publiques et privées avec les objectifs de développement durable.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2028) : 3</p> <p>Source : Ministère des finances, Administration générale des impôts</p> <p>Fréquence de la collecte : Annuelle</p>	<p>Ministère de la justice et des droits de l'homme, Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, OSC</p>	
		<p>Indicateur 4.1.3 : Nombre de stratégies nationales et infranationales de réduction des risques de catastrophe et</p>		

²³ Système d'évaluation au niveau du pays : 0 = Très faible, 1 = Faible, 2 = Modéré, 3 = Élevé, 4 = Très élevé.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Sources des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
		<p>de plans de préparation, d'urgence, de réponse et de relèvement adoptés et faisant l'objet d'un suivi. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 5 Source : Ministère de l'intérieur Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Produit 4.2 : Renforcement de la protection des droits humains, de l'accès à la justice, de la participation civique et de la lutte contre les discriminations, en particulier celles fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression sexuelles.</p>		
		<p>Indicateur 4.2.1 : Nombre d'administrations municipales qui publient régulièrement des rapports sur leurs compétences légales. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2028) : 40 Source : Ministère de l'administration du territoire, Ministère de la justice et des droits de l'homme Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		
		<p>Indicateur 4.2.2 : Nombre de politiques et de stratégies qui intègrent des mesures visant à faire respecter les droits humains, à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et à protéger les populations vulnérables et les personnes LGBTQI. Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2028) : 6 Source : Ministère de l'action sociale, de la famille et de la promotion des femmes, Ministère de la justice et des droits de l'homme, OSC Fréquence de la collecte : Annuelle</p>		